

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 25 JUIN 2012

PRESENTS: MM. MOREAU - BILLET - MEYER - QUINTARD - BENOIT - FRANKLIN - GERMAIN - JACQUOT - LAVIGNE - SAGRANGE.

ABSENTS EXCUSES: CARBONNEL - LOEHRER - MELINAND - OUDIN - YAQOUB.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2012

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 mai 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II - MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DE LA SALLE DES FETES

Vu le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du Code des Marchés Publics,

Vu un rapport de la Commission intercommunale de sécurité,

Considérant que l'installation électrique de la salle des fêtes n'est plus aux normes et qu'il convient de réaliser des travaux de mise en conformité, Denis MEYER, Adjoint aux travaux, indique que plusieurs devis ont été sollicités auprès d'électriciens. Trois devis ont été reçus:

- 1^{er} devis: COTE D'OR ELEC d'un montant total de 13 998,00 € H.T. soit 16 741,61 € T.T.C.,
- 2^{ème} devis: PERNIN Fabrice d'un montant total de 12 633,32 € H.T. soit 15 109,46 € T.T.C.,
- 3^{ème} devis: MALANDRE Jérôme d'un montant total de 4 425,00 € H.T. soit 5 292,30 € T.T.C..

L'examen détaillé des devis démontre que l'entreprise PERNIN Fabrice répond le mieux aux exigences de mise en conformité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- retient l'entreprise PERNIN Fabrice -49 rue de la Veuglotte 21800 QUETIGNY- pour réaliser les travaux de mise en conformité électrique de la salle des fêtes de Bresse-sur-Tille selon le devis s'élevant à la somme de 12 633,32 € H.T. soit 15 109,46 € T.T.C.;
- précise que les crédits correspondant à cette dépense ont été inscrits au budget primitif 2012 de la commune en section d'investissement (article 2132);
- autorise le Maire à signer le devis suscité et à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

III - SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE QUETIGNY POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS DE BRESSEY-SUR-TILLE AU CENTRE DE LOISIRS «LES CEDRES» LES MERCREDIS ET PENDANT LES PETITES VACANCES

Le Maire rappelle que le très faible effectif d'enfants (2 à 4 enfants) ayant demandé à bénéficier d'un accueil de loisirs les mercredis et pendant les petites vacances scolaires ne permet pas d'organiser un accueil sur place à Bresse-sur-Tille.

C'est la raison pour laquelle il a été signé le 7 novembre 2003 une convention avec la commune de Quétigny qui a permis d'accueillir au Centre de loisirs «Les Cèdres» ces quelques enfants.

Grâce au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et une participation de la commune, les familles de Bresse-sur-Tille bénéficient ainsi des mêmes conditions tarifaires que les familles résidant à Quétigny.

Par délibération du 17 avril 2012, la commune de Quétigny propose de continuer ce partenariat dans les mêmes conditions avec une nouvelle convention et fixe les tarifs ainsi:

- 29,40 € pour une journée complète,
- 19,40 € pour une demi-journée avec repas,
- 14,40 € pour une demi-journée sans repas.

Vu la délibération n° 6 du 17 avril 2012 du Conseil Municipal de Quétigny,

Vu la proposition de convention entre la commune de Quétigny et la commune de Bresse-sur-Tille,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Quéigny, avec les nouveaux tarifs ci-dessus mentionnés;
- autorise le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV - TARIFS DE LA Garderie Cantine pour l'année scolaire 2012/2013

Le Conseil Municipal décide de maintenir les tarifs de la garderie cantine pour la rentrée scolaire de septembre 2012 identiques à ceux appliqués pour l'année scolaire 2011/2012.

V - DIVERS

1) Course cycliste

Les élus sont informés qu'une épreuve cycliste routière, organisée par l'association TEAM ADEAF DEUTSCH PRODIALOG, aura lieu à Bressey-sur-Tille le 8 septembre 2012 (Départ devant les Etablissements MAGGIONI). Il s'agit d'une course Contre La Montre Gentlemen.

Circuit de 21 kilomètres (Bressey-sur-Tille, Remilly-sur-Tille, Cessey-sur-Tille, Izier, Magny-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Bressey-sur-Tille).

2) Signalisation de la voie communale allant de Izier à Arc-sur-Tille

A la demande de Elisabeth JACQUOT, Denis MEYER, Adjoint aux travaux, précise que les panneaux de présignalisation des deux «stops» situés au carrefour de la RD 107 avec la route communale allant de Izier à Arc-sur-Tille ont été: pour l'un, détérioré, pour l'autre dérobé. Leur remplacement est prévu dans les jours prochains. Il est également rappelé qu'il sera installé prochainement des panneaux «trous en formation» et «limitation de vitesse à 70 Km/heure» sur cette route communale. Ces dépenses ont été inscrites au budget primitif 2012 de la commune. Un arrêté municipal sera pris en conséquence.

3) Chèque Emploi Service Universel

A la demande de Elisabeth JACQUOT, et suite à la décision du Conseil Municipal du 15 mai 2012, un courrier sera adressé à la personne qui avait manifesté le souhait de pouvoir utiliser des C.E.S.U. (Chèque Emploi Service Universel) pour le paiement de l'accueil périscolaire.

4) 14 Juillet 2012

Didier QUINTARD, Adjoint en charge des associations, présente en séance le programme du 14 juillet préparé avec la collaboration des associations locales. Un flyer sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres des habitants.

5) Salle pour les jeunes

Patrice BENOIT souhaite connaître la situation de l'ancienne salle du Conseil Municipal qui devait être mise à disposition des jeunes.

Une mise en conformité électrique est nécessaire. Ce point doit être vu en juillet.

Le Conseil Municipal confirme son souhait de garder l'ancien secrétariat pour les archives de la Mairie.

Pour commencer, il serait raisonnable que cette salle ne soit pas entièrement réservée aux jeunes, et qu'ainsi les autres associations puissent également s'y réunir.

6) Petit-déjeuner organisé par l'association Trisomie 21 le 18 novembre 2012

Comme chaque année le Conseil Municipal s'associe à la démarche de l'association Trisomie 21 et invite les habitants de Bressey-sur-Tille à réserver un petit-déjeuner livré à leur domicile le 18 novembre 2012. Bulletin de réservation à retirer sur www.trisomie21-cotedor.org

7) Compétences périscolaires de la commune de Remilly-sur-Tille

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté M. Patrice CHIFFOLOT, Président de la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles, pour connaître la date de transfert des compétences périscolaires de la commune de Remilly-sur-Tille à la Communauté de Communes de la Plaine des Tilles. Ce transfert serait prévu pour la rentrée scolaire de septembre 2013. Cette date lui a été confirmée également par Monsieur le Maire d'Arc-sur-Tille.

Au regard de cette évolution prochaine d'une part et du transfert de compétences en matière d'accueil de loisirs sans hébergement d'autre part, le Maire pose la question de savoir s'il faut continuer dans ces conditions le R.P.I. Bressey-sur-Tille/Remilly-sur-Tille.

Un débat sur le sujet doit avoir lieu lors d'un prochain Conseil Municipal.